

Avis sur le projet de plan de mobilité du Grand Creillois
élaboré par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoises

N°63/2021

Membres élus : 15

Présents : 13

Abstention : 0

Pour : 15 - Contre : 0

Date de convocation

23.09.2021

Date d'affichage

23.09.2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Médiathèque en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Monsieur Christian TRIN, Madame Marie-Anne LEROY, Madame Marine FILIPIDIS, Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Sébastien GOUSSET, Monsieur Mickaël JEAN, Madame Maryline VIVIER, Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Kévin CLEROY, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Patrick NIODO.

Étaient absents excusés : Monsieur Eric MANESSE donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET, Madame Sandrine FASSI donne pouvoir à Madame Manuella DUROYAUME.

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian TRIN a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire informe l'assemblée :

Vu la délibération du 29 juin 2021 du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et de des Vallées Bréthoises (SMBCVB) arrétant le projet de plan de mobilité,

Vu la délibération du 14 septembre 2020 du Conseil Communautaire du Liancourtois La Vallée Dorée (CCLVD) validant les actions du plan de mobilité,

Vu la délibération du 28 janvier 2021 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise validant les actions du plan de mobilité,

Au titre de l'article L.1214-15 du Code des Transports, les communes de l'ACSO ont également la possibilité de formuler un avis sur le projet de plan de mobilité et ses annexes,

Le plan de mobilité (PDM) est un document de planification qui définit pour les dix prochaines années les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Il a comme objectif, un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

L'échelle opérationnelle du PDM est identique à celle du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), soit la Communauté de Communes du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise,

L'élaboration du PDM a été ponctuée par 3 phases :

- diagnostic et enjeux,*
- élaboration de scénarios et construction des objectifs,*

- construction du projet de PDM 2030 (rédaction des fic

Les éléments du diagnostic reposent notamment sur les résultats concerné 5 000 habitants du sud de l'Oise et qui a permis de mieux cerner les habitudes de déplacements.

Les objectifs pour 2030 sont notamment :

- de réduire de 35% le nombre de déplacements réalisés quotidiennement en voiture,
- d'accroître le taux de remplissage des voitures (avec du covoiturage) pour passer de 1,40 à 1,94 personnes par véhicule en moyenne,
- de passer de 1% à 6% des déplacements réalisés en vélo,
- de passer de 11 à 19% des déplacements en transports collectifs (bus urbains, cars, trains).

Le projet de PDM du Grand Creillois est composé de 44 actions et s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- 14 actions partagées avec les territoires voisins du clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne, pour coordonner les stratégies à l'échelle du bassin de vie
- 10 actions pour une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner les acteurs relais (employeurs, établissements scolaires,...) dans la transformation de leurs mobilités
- 10 actions pour des transports en communs plus performants et attractifs : améliorer les performances du réseau de bus de l'ACSO. Mettre en place des solutions transports collectifs diversifiées sur la CCLVD
- 10 actions pour un meilleur partage de l'espace public dans les centres bourgs : redistribuer et réglementer les flux traversant et le stationnement. Garantir un urbanisme des courtes distances en développant le principe de mixité fonctionnelle.

La mise en œuvre des actions incombe notamment à l'ACSO, à la CCLVD, à leurs communes membres et aux différents acteurs de la mobilité (employeurs, établissements scolaires,...).

Le cap politique du document :

L'arrivée prochaine de grands projets tels que le barreau Creil-Roissy va renforcer encore l'importance du réseau ferroviaire dans les déplacements du quotidien. Même si la qualité de la desserte n'est pas équivalente sur les différentes branches de l'étoile ferroviaire, les gares ont vocation à se développer pour en faire des points d'accès privilégiés aux différents services de mobilités qui seront développés.

La densité actuelle des infrastructures routières et ferroviaires sur le bassin creillois a été jugée suffisante. Le PDM ne s'engage pas dans la construction d'infrastructures de transport conséquentes. Néanmoins, en cas de saturation des voies existantes, de nouvelles voiries pourront être envisagées pour répondre aux problèmes et besoins locaux de circulation.

Les secteurs les plus urbains et les centres-bourgs doivent repenser la place allouée à la voiture dans une logique d'apaisement.

Les besoins de déplacements vers l'Île-de-France nécessitent un portage affirmé de la part de la Région Hauts-de-France.

A noter qu'une soixantaine de réunions de concertation a jalonné les 3 ans d'élaboration du document, l'ensemble des élus municipaux ayant été conviés à différentes étapes clefs de l'étude.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 060-216005942-20210928-D63_2021-DE

Le Plan de Mobilité sera soumis à enquête publique pour recueillir l'avis de la population et des associations.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de donner un avis sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve et donne un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois.

Certifié conforme au registre des délibérations,

Le 30/09/2021

Le Maire,
Nathalie VARLET



Nathalie Varlet